

Certification matérielle de vos signatures

Déposez gratuitement votre signature dès maintenant auprès de notre service.

Compétence des CCI en matière de certification matérielle de signature (1) communément appelée légalisation	Documents émis en France et destinés à être produits à l'étranger (2)
Actes sous seing privé à caractère commercial.	CCI dont dépend l'entreprise ou le particulier demandeur..
Ou ayant trait directement à une opération commerciale ou industrielle (3)	Idem CCI
Documents douaniers	Idem CCI
Vos actes traduits par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel. (4)	Idem CCI
Dossiers d'adoption à l'étranger : Attestations d'emploi, de salaire, fiches de paie émanant d'entreprises. Relevés / attestations délivrés par une banque	Les CCI sont habilitées

(1) Avant présentation aux Chambre de commerce franco-arabe, et consulat le cas échéant. La certification par le Ministère des Affaires étrangères se substitue à celle des CCI dans le cas de certains certificats sanitaires.

(2) Le notaire est compétent uniquement si les documents sont destinés à être produits en France.

(3) La convention APOSTILLE de LA HAYE ne s'applique pas à ces documents administratifs.

<https://assets.hcch.net/docs/8c29a65f-e3d0-4c86-b66e-bc9a395cb17c.pdf>

(4) Ces derniers procèdent de même au dépôt annuel de leur signature.

Dans tous les cas, les documents doivent être légalisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie territorialement compétente :

- Cas d'une entreprise – CCI de l'établissement responsable de l'expédition ou CCI de l'établissement de départ / production de la marchandise ;
- Cas d'un particulier – CCI du domicile.

Tarifs HT 2019	GEFI 1 ^{er} semestre	GEFI nouvelle version 2 ^{ème} semestre	Guichet (ex : traductions assermentées)
Certification matérielle de signature / par exemplaire TVA non applicable	10 €	11 €	16 €
Frais de retour par courrier	2 € simple 5 € AR 20.59 € express	Idem	idem
Forfait de prise en charge dossier GEFI	Offert	Offert	--

Accueil sans rendez-vous lun- vend de 9 à 12h
des entreprises / traducteurs / mandataires

Rendez-vous : nous consulter
Dépôt sur GEFI 24/24h
Retrait à l'accueil : 9h-12h30 13h30-17h/16h30 vend
Envoi par courrier : départ chaque midi



Votre CCI est accréditée



Mise à disposition de votre compte:
Eve CASSIER
Responsable formalités internationales
Tél.05 49 60 98 05 - 98 00 / formint@poitiers.cci.fr

Recevabilité d'un dossier :

Au guichet	Site de formalités en ligne GEFI
Sur l'acte doivent apparaître le nom du signataire et sa signature manuscrite originale	Scan du document en PDF, incluant le nom du signataire et sa signature.
Sur l'acte et sa version étrangère les nom, signature manuscrite originale, cachet, n° d'enregistrement – <i>ne varietur</i> du traducteur assermenté le cas échéant	Non applicable sur les traductions assermentées. Applicable sur vos documents bilingues.
Votre demande doit être accompagnée d'une copie de chaque document à conserver par la CCI.	Archivage électronique dans votre compte. Quantité = nb d'exemplaires nécessaires à l'entreprise X nombre d'actes inclus dans le PDF.
Dépôt de signature au guichet ou annuel.	Dépôt de signature inclus dans le scan des documents à certifier ou dépôt annuel.

Dépôt de signature(s) à scanner et envoyer sur l'e-mail formint@poitiers.cci.fr :
I- Une liste des signataires habilités à établir sur papier à en-tête de l'entreprise :

Le déposant - Dirigeant, responsable de site ou salarié de l'entreprise ayant reçu mandat du dirigeant, indique :

"Je soussigné (nom, prénom, qualité)

dépote auprès de la CCI de la VIENNE la/les signature(s) de :

NOM Prénom	Fonction N° de tél. ligne directe E-mail	Signature

Date signature et cachet de l'entreprise

II- Une photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité recto-verso de chaque signataire portant la mention :

« Je soussigné (NOM Prénom) certifie que cette photocopie est conforme à l'original ». *Suivie de la signature du titulaire*

Renouvellement de dépôt : cette pièce n'est à envoyer que si la pièce est périmée ou la signature modifiée.

Nous vous attirons votre attention sur ce dépôt de signature effectué sous votre propre responsabilité. Il vous appartient de nous informer immédiatement par courrier, lorsqu'un dépôt de signature cesse d'être valable. En aucun cas, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne ne pourrait être tenue pour responsable des visas qu'elle effectuerait à partir des signatures déposées.

Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service formalités internationales pour dépôt / renouvellement des signatures auprès de la CCI de POITIERS, communication sur l'accessibilité, et les évolutions tarifaires / certifications de notre service.

Elles sont conservées pendant 1 an archive vivante puis 5 ans archive réglementaire. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Eve CASSIER formint@poitiers.cci.fr